



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pilule du lendemain

Question écrite n° 19676

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences de la libre distribution de la pilule du lendemain dans les pharmacies et dans les infirmeries des collèges et des lycées. Si cette mesure peut permettre d'aider les jeunes filles confrontées à une grossesse non désirée, il convient cependant d'être prudent au regard des risques d'accidents thrombo-emboliques que peuvent encourir certaines personnes qui prennent cette pilule. Des risques existants, il est nécessaire que la prescription de la pilule se fasse sous une surveillance médicale. Aussi, il aimerait connaître sa position en la matière.

Texte de la réponse

Actuellement, il existe une contraception d'urgence appelée « pilule du lendemain » (Norlévo®, lévonorgestrel 1,5 mg) qui peut être dispensée sans prescription médicale dans les pharmacies ou délivrée dans les centres de planning et d'éducation familiale, par les infirmières scolaires des collèges et des lycées pour les élèves en situation de « détresse caractérisée » et par les services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé, à l'issue d'un interrogatoire médical préalable. La délivrance pour les mineures est précédée d'un entretien visant à s'assurer que la situation correspond aux critères d'urgence et aux conditions d'utilisation de cette contraception. Si des accidents thromboemboliques susceptibles d'être liés à la prise de cette pilule ont été rapportés par le réseau de pharmacovigilance et l'exploitant de la spécialité précitée, ces risques sont connus, mentionnés dans le résumé des caractéristiques du produit aux rubriques « mise en garde et précaution d'emploi » et « effets indésirables » et font l'objet d'une surveillance étroite par l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) au même titre que le risque d'événements tromboemboliques des contraceptifs oestroprogestatifs. L'utilisation de la pilule du lendemain étant néanmoins ponctuelle, la durée d'exposition est très courte et le risque de survenue de complications en termes de risque absolu est jugé faible.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19676

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2011

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5169